

Luxembourg, le 27 juin 2023
(OR. en)

11084/23

SUSTDEV 100
ONU 43
ENV 751
DEVGEN 131
AG 64

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 27 juin 2023

Destinataire: Délégations

N° doc. préc.: 10629/23 + ADD 1

Objet: L'UE à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme 2030: orienter le changement porteur de transformation et accélérer les progrès à tous les niveaux
- Conclusions du Conseil (27 juin 2023)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur l'UE à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme 2030, approuvées par le Conseil lors de sa 3962^e session, tenue le 27 juin 2023.

**L'UE à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme 2030:
orienter le changement porteur de transformation et accélérer les progrès à tous les niveaux**

Conclusions du Conseil

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

1. *RÉAFFIRME* que l'Union européenne (UE) et ses États membres soutiennent fermement le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable (ODD) en tant que feuille de route collective pour un avenir durable; *RAPPELLE* ses conclusions de juin 2017, d'avril 2019, de décembre 2019 et de juin 2021, les conclusions du Conseil européen d'octobre 2018, ainsi que les messages politiques clés pour le forum politique de haut niveau pour le développement durable (FPHN) 2023, et *RÉAFFIRME* les engagements qui y figurent;
2. *SOULIGNE* que la paix, la sécurité et le respect du droit international, y compris le droit international relatif aux droits de l'homme, sont des conditions préalables au développement durable, conformément à la nature intégrée, indivisible et interdépendante du Programme 2030, consacrée par l'ODD 16; *CONDAMNE* à nouveau résolument l'agression illégale, non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation flagrante du droit international, y compris de la charte des Nations unies; *RÉAFFIRME* sa solidarité avec l'Ukraine et le peuple ukrainien, et *SOUTIENT* l'appel lancé par le secrétaire général de l'ONU à la Russie pour qu'elle mette un terme à son agression;
3. *NOTE* que la mise en œuvre du Programme 2030 arrive à mi-parcours cette année et *SE DÉCLARE PRÉOCCUPÉ* par les conclusions du rapport du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des ODD, qui confirment que les efforts déployés à ce jour à l'échelle mondiale se sont révélés insuffisants; *SOULIGNE* que le statu quo ne sera pas suffisant et qu'il est nécessaire de procéder à des interventions porteuses de transformation qui changent la donne et fondées sur des données probantes et d'accroître la résilience face aux crises à venir; *RECONNAÎT* qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts et *PRESSE* la communauté internationale d'accélérer les progrès et de se montrer à la hauteur des engagements et actions collectifs au niveau mondial.

EN VUE DU SOMMET SUR LES ODD, LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

4. *RECONNAÎT* que le monde est confronté à des tensions géopolitiques croissantes; *RÉAFFIRME* son attachement indéfectible à un multilatéralisme solide fondé sur des règles, s'articulant autour des Nations unies; *SE FÉLICITE* à cet égard de la possibilité qu'offrent le sommet sur les ODD et d'autres réunions de haut niveau de créer la dynamique nécessaire pour renforcer le système multilatéral et accélérer les progrès vers la réalisation des ODD; *APPELLE*, à cet égard, à une participation à haut niveau au sommet sur les ODD;
5. *RECONNAÎT* le rôle fondamental de la science dans l'évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme 2030, ainsi que le rôle qu'elle joue pour trouver des solutions importantes fondées sur des données probantes; *DEMANDE* qu'une attention particulière soit accordée au rapport mondial sur le développement durable de 2023 et aux recommandations qu'il définit comme essentielles pour les transformations radicales nécessaires à la réalisation des ODD; *INVITE* notamment la Commission à en tenir pleinement compte dans ses processus de planification des politiques;
6. *FAIT OBSERVER* qu'il est absolument nécessaire de renforcer la mobilisation de ressources financières provenant de toutes les sources, telles que les financements nationaux publics et privés et les ressources internationales, conformément au programme d'action d'Addis-Abeba; *SOULIGNE* qu'il est essentiel d'améliorer les flux financiers actuels et de supprimer les obstacles aux flux potentiels afin que les pays en développement puissent atteindre les ODD, en particulier ceux qui se trouvent en situation de fragilité et d'extrême vulnérabilité;
7. *SE DÉCLARE* favorable à une réforme de l'architecture financière internationale qui permette de soutenir les plus vulnérables tout en préservant les biens publics mondiaux; *EST CONSCIENT* de l'élan donné par diverses initiatives en cours, telles que l'agenda de Bridgetown, le plan de relance des ODD du secrétaire général de l'ONU et le sommet de Paris pour un nouveau pacte financier, qui peuvent apporter une contribution importante au sommet sur les ODD, au dialogue de haut niveau sur le financement du développement, aux assemblées annuelles du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international et à la COP 28;

8. *SALUE* l'appel lancé à toutes les parties prenantes des institutions financières internationales (IFI) en faveur d'une réforme des pratiques et des priorités des banques multilatérales de développement (BMD) afin de relever systématiquement les défis mondiaux tout en continuant à mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté et la prospérité partagée; *SE FÉLICITE* en outre de l'appel à rendre tous les flux financiers compatibles avec la protection des biens publics mondiaux, y compris des profils d'évolution vers la neutralité climatique et un développement résilient au changement climatique, conformément à l'accord de Paris et en vue de réaliser les ODD; *ENCOURAGE* également les BMD à renforcer l'expertise technique, les instruments et le système d'incitations qu'ils offrent aux pays en développement pour élaborer, entre autres, des projets en matière de transition énergétique qui attireront les investisseurs privés nationaux et étrangers;
9. *RECONNAÎT* le rôle crucial de la coopération internationale et le fait que l'aide publique au développement (APD) reste une source majeure de financement pour progresser vers la réalisation des ODD; *RAPPELLE* que l'UE et ses États membres restent le premier fournisseur mondial d'APD et *REAFFIRME* l'engagement collectif de l'UE à consacrer 0,7 % du revenu national brut (RNB) à l'APD;
10. *SOULIGNE* que la stratégie "Global Gateway" concourra directement à la mise en œuvre d'une série d'ODD étroitement liés entre eux, dans la mesure où elle constitue la proposition et la contribution effective de l'UE au renforcement des moyens de mettre en œuvre et de revitaliser le partenariat mondial en promouvant des investissements intelligents dans des infrastructures de qualité, tout en respectant les normes sociales et environnementales les plus élevées, conformément aux intérêts et aux valeurs de l'UE: l'état de droit, les droits de l'homme et les règles et normes internationales;
11. *RÉITÈRE* son soutien à la réforme du système des Nations unies pour le développement et *SOULIGNE* qu'il est important de poursuivre les dialogues politiques de haut niveau entre les Nations unies et l'UE afin d'accroître la coopération, la coordination et l'efficacité de leurs actions et de leurs efforts;
12. *ACCUEILLE AVEC SATISFACTION* le rapport du secrétaire général de l'ONU intitulé "Notre programme commun" et le rapport du Conseil consultatif de haut niveau sur le multilatéralisme effectif;

13. *INVITE* le secrétariat de l'ONU à s'appuyer sur les idées et les recommandations du rapport mondial sur le développement durable dans le cadre des processus de suivi du rapport intitulé "Notre programme commun", y compris sur les recommandations du Conseil consultatif de haut niveau, afin de garantir une progression maximale dans la mise en œuvre du Programme 2030; *INVITE* en outre le secrétariat de l'ONU à entretenir un dialogue permanent avec les États membres des Nations unies à cet égard.

CONCERNANT LES EXAMENS RÉGULIERS RÉALISÉS DANS LE CADRE DU FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU (FPHN), LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

14. *SOULIGNE* l'importance d'examens de la mise en œuvre du Programme 2030 qui soient honnêtes, inclusifs, fondés sur des données probantes, axés sur l'action et qui s'inscrivent dans une perspective d'avenir; l'UE, qui est en première ligne en ce qui concerne ladite mise en œuvre, a un rôle important à jouer à cet égard;
15. *SE FÉLICITE* de ce point de vue de l'adoption par la Commission du premier examen volontaire de l'UE concernant la mise en œuvre des ODD et de la présentation de cet examen lors du FPHN en juillet 2023; *ENCOURAGE* la Commission à utiliser l'examen volontaire de l'UE comme vecteur de sensibilisation et comme moyen de renforcer encore la mise en œuvre aux niveaux régional, national et local;
16. *FAIT OBSERVER* que l'examen volontaire de l'UE est avant tout un exercice d'établissement de rapports visant à évaluer les résultats déjà obtenus et à recenser les défis et les lacunes, et *SOULIGNE* qu'il est urgent de réaliser de nouveaux progrès en ce qui concerne une approche de l'UE intégrée, stratégique, ambitieuse et globale pour la mise en œuvre des ODD d'ici à 2030 et au-delà; *RÉITÈRE* son appel en faveur d'une stratégie globale de mise en œuvre; celle-ci devrait préparer le terrain pour les prochaines Commissions, en particulier la Commission 2024-2029, et leur permettre de progresser au plus vite sur la voie de la mise en œuvre des ODD à tous les niveaux en mettant l'accent sur les lacunes et en s'intéressant aux liens, aux synergies et aux compromis dans l'esprit du Programme 2030;
17. *SE FÉLICITE* en ce sens de la vue d'ensemble stratégique de l'examen volontaire de l'UE concernant les engagements et les cibles de l'UE pour progresser vers la réalisation des ODD, y compris des objectifs quantifiés et assortis d'échéances pour 2030 et des orientations sur les mesures à prendre pour avancer dans la mise en œuvre du Programme 2030, en particulier en prévision des priorités politiques de la prochaine Commission; *ENCOURAGE* toutefois la Commission à déterminer plus clairement dans quelle mesure les engagements et les objectifs de l'UE existants suffisent à mettre en œuvre le Programme 2030 au niveau de l'UE; *NOTE* que l'élaboration d'une stratégie globale de mise en œuvre serait l'occasion de procéder à une telle évaluation;

18. *INVITE* la Commission à présenter un nouvel examen volontaire de la mise en œuvre interne et externe des ODD par l'UE au moins une fois tous les quatre ans et au plus tard en amont du sommet sur les ODD suivant; *INVITE* en ce sens la Commission à mettre en place, en temps utile, un processus participatif ouvert, transparent et à plusieurs niveaux en vue de la préparation du prochain examen volontaire de l'UE, avec la participation active du Conseil et en étroite consultation avec les principales parties prenantes et le Parlement européen, conformément aux lignes directrices des Nations unies; *se FÉLICITE* que l'examen volontaire de l'UE contienne des éléments prospectifs, mais *SOULIGNE* que les examens suivants devraient davantage jouer le rôle de projet politique et d'outil s'inscrivant dans une perspective d'avenir et augurant la poursuite de politiques porteuses de grands changements;
19. *RÉAFFIRME* l'engagement ferme de l'UE en faveur de la cohérence des politiques au service du développement durable (CPDD), conformément aux recommandations ministérielles de l'OCDE de 2019; *DEMANDE* à cet égard que les examens volontaires de l'UE suivants développent une évaluation plus complète et plus critique des réalisations et des lacunes en matière de cohérence des politiques dans le cadre des actions internes et externes de l'UE, y compris les synergies et compromis potentiels, en tenant particulièrement compte des incidences sur les pays partenaires;
20. *INVITE* à cet égard Eurostat à inclure une analyse plus approfondie des retombées des politiques internes et externes, y compris des liens entre les différents ODD et des incidences des actions nationales dans les pays partenaires, comme prévu par l'ODD 17.14; *ENCOURAGE* en outre Eurostat à porter une attention particulière, dans son rapport annuel, à l'incidence des politiques de l'UE sur les principales transformations radicales mises en exergue dans le rapport mondial sur le développement durable 2023;
21. *RAPPELLE* l'importance de processus d'examens inclusifs et transparents, conformes au principe général selon lequel il faut ne laisser personne de côté, et qui garantissent un équilibre entre les trois dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable; *SE FÉLICITE* à cet égard des consultations que la Commission a menées avec le Conseil et les parties prenantes lors de l'élaboration de l'examen volontaire de l'UE, mais *DEMANDE*, au vu des rôles et prérogatives institutionnels, des efforts accrus et davantage de transparence, pour s'assurer que les résultats des consultations avec les parties prenantes soient bien pris en compte dans les examens suivants.

AFIN DE RENFORCER LES TRAVAUX ET LE DIALOGUE DU CONSEIL ET DE LA COMMISSION, LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

22. compte tenu de l'importance capitale des sept années à venir, *SOULIGNE* la nécessité de renforcer régulièrement l'interaction et la collaboration entre la Commission, y compris Eurostat, et le Conseil, ainsi qu'avec le Parlement européen, le Service européen pour l'action extérieure, le Comité économique et social européen et le Comité européen des régions, afin d'accélérer la mise en œuvre collective des ODD au niveau de l'UE et de renforcer la CPDD;
23. *S'ENGAGE* en outre, dans le prolongement du dialogue structuré régulier avec la Commission qui s'inscrit dans le cadre de l'accord interinstitutionnel "Mieux légiférer", à réfléchir à la meilleure manière de mettre en place un cycle de travail annuel structuré sur la mise en œuvre des ODD au Conseil, commençant avec la publication du programme de travail annuel de la Commission; *PROPOSE* une année pilote à compter de la publication du programme de travail annuel de la Commission pour 2024;
24. *S'ENGAGE* à donner suite au rapport annuel d'Eurostat au moyen d'une recommandation écrite adressée à la Commission pour assurer un suivi cohérent en ce qui concerne les ODD qui indiquent des tendances modérées ou négatives à prendre en considération lors de l'élaboration par la Commission de son programme de travail annuel; *RÉAFFIRME* l'engagement pris dans lors de la dernière déclaration commune sur les priorités législatives de l'UE d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et *S'ENGAGE* à veiller à ce que la mise en œuvre des ODD soit dûment prise en considération dans le cadre du dialogue régulier avec la Commission en amont de l'adoption du programme de travail annuel de la Commission, sur la base du dernier rapport de suivi d'Eurostat;
25. *S'ENGAGE* à analyser les propositions législatives figurant dans le programme de travail annuel de la Commission qui ont la plus forte incidence sur les ODD, en accordant une attention particulière à ceux qui indiquent des tendances modérées ou négatives; *INVITE* la Commission à indiquer comment les analyses d'impact qui accompagnent les propositions législatives retenues ont intégré les ODD, conformément à la révision de 2021 du cadre pour une meilleure réglementation, afin de faciliter l'examen par le Conseil de l'analyse réalisée par la Commission; *S'ENGAGE*, à la lumière des analyses d'impact, à partager l'analyse réalisée pour les propositions spécifiques et leurs incidences en matière d'ODD au moyen d'une recommandation écrite adressée aux instances compétentes du Conseil;

26. *EST CONSCIENT* que le cadre du Semestre européen pour la coordination et la surveillance des politiques économiques et sociales est un outil important en matière d'alignement des politiques internes sur le Programme 2030 et *INVITE* dès lors la Commission à envisager une évaluation intermédiaire de ce processus afin de contribuer à l'approche intégrée, stratégique, ambitieuse et globale de l'UE en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme 2030; *RECONNAÎT* en outre l'importance des outils de prévision, tels que les méthodes de prospective, qui devraient être progressivement améliorés avant de répondre aux défis et aux goulets d'étranglement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030.

AFIN RENFORCER L'APPROCHE ENGLOBANT L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE, LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

27. *SOULIGNE* que la mise en œuvre du Programme 2030 est une responsabilité partagée qui nécessite une approche englobant l'ensemble de la société fondée sur les droits de l'homme, en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté et à ce que les personnes les plus défavorisées soient les premières à en bénéficier, et *RECONNAÎT* par conséquent la nécessité de renforcer la collaboration entre le Conseil et les parties prenantes en ce qui concerne la mise en œuvre des ODD, de renforcer l'unité et d'accroître la visibilité des travaux conjoints visant à accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
28. *INVITE* à cet égard *INSTAMMENT* la Commission à mettre à nouveau en place une plateforme de consultation permanente dédiée qui associe un large éventail de parties prenantes aux travaux de l'UE en ce qui concerne les ODD, tant au niveau de l'UE qu'au niveau mondial, dont la composition devrait être inclusive et représentative, pour simplifier l'approche englobant l'ensemble de la société afin de renforcer l'action en faveur des ODD et leur réalisation; *SUGGÈRE* qu'une telle plateforme soit associée au suivi de la mise en œuvre des ODD au niveau de l'UE et aux examens volontaires de l'UE à venir dans le cadre du FPHN; *INVITE* la Commission à présenter les enseignements tirés de la précédente plateforme multipartite et à s'appuyer sur ceux-ci;
29. *EST CONSCIENT* qu'il est important de promouvoir les échanges d'informations et les exercices d'apprentissage par les pairs parmi les États membres, y compris par l'intermédiaire des réseaux, instruments et communautés de pratique existants, également pour permettre la formation d'alliances et l'amélioration de l'action collective en vue de la mise en œuvre des ODD;

30. *MET L'ACCENT SUR* l'importance d'une coopération étroite au sein du Conseil, en particulier dans le cadre de processus cycliques spécifiques, comme l'élaboration de messages politiques clés en amont de chaque FPHN annuel; *PROPOSE* que les messages politiques clés soient convenus au début du printemps afin qu'ils puissent être utilisés par les acteurs de l'UE sur une base volontaire durant la série d'événements conduisant à chaque FPHN annuel; *SUGGÈRE* en outre que les messages politiques clés soient approuvés par le Conseil.
-